

Congrès AFSP 2009

Section thématique 47

Les combattants : approches sociologiques et socio-historiques

Axe 1 : les combattants

André Loez (Université Montpellier-III/Crid 14-18)

andrux@club-internet.fr

Militaires, combattants, citoyens, civils : les identités des soldats français en 1914-1918

Les combattants français de la Grande Guerre sont indéniablement un sujet de curiosité, figurant au centre des interrogations et des controverses historiographiques sur le conflit, principalement à travers une question sans cesse répétée et reformulée : « Comment ont-ils tenu ? »¹

Mais ces questionnements n'ont donné lieu qu'à peu de travaux empiriques ou de monographies solidement documentées. Rares sont en fait les analyses systématiques qui se sont attachées à comprendre et délimiter ce groupe social. En fait, la plupart des synthèses récentes cherchent à étudier et interpréter les expériences de guerre des soldats à travers un très petit nombre de témoignages écrits, provenant dans leur grande majorité d'intellectuels². Il n'existe en fait qu'un seul travail sociologique de fond sur les combattants français de la Grande Guerre, consacré aux « soldats languedociens », à travers une vaste étude largement appuyée sur des données quantitatives³. De récents renouvellements contribuent toutefois à compléter nos connaissances, en approchant les figures et groupes spécifiques que sont les « permissionnaires », les « embusqués » et les « mutins de 1917 »⁴. De plus, un effort de recension et de contextualisation des témoignages écrits à travers un dictionnaire en ligne élargit nos connaissances et permet un usage plus rigoureux de ces textes⁵.

En s'appuyant sur ces travaux et ces éléments, on voudrait ici proposer une réflexion sur les identités sociales des combattants de 1914-1918, pour en montrer la complexité. Conscrits massivement mobilisés, soumis aux règles strictes de l'institution militaire quatre années durant, ils sont en même temps des citoyens d'une République qui leur reconnaît des droits et constitue un référent égalitariste. Combattants expérimentés de la guerre des tranchées, progressivement habitués au dur « métier » militaire, ils sont restés des civils attachés à leur existence antérieure, espérant le retour au foyer, majoritairement issus des milieux sociaux les plus dominés. Militaires, combattants, citoyens, civils tout à la fois : les soldats français de 1914-1918 relèvent bien d'une configuration sociale originale.

Analyser cette quadruple identité, et les subtils glissements, décalages et recouvrements qui l'affectent, a plusieurs effets. On peut d'abord en attendre des vertus critiques : redéfinir qui sont les « combattants de 1914-1918 » permet de contredire bien des idées reçues sur ce groupe social, et d'invalider les notations impressionnistes ou essentialistes qui prétendent dire une fois pour toutes ce que pensent ou veulent « les soldats » ou « les Français » dans la Grande Guerre. Mais l'étude de ces identités sociales a également un

¹ J.-J. Becker, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 12. Voir également J.-B. Duroselle *La Grande Guerre des Français*, 1994, p. 122.

² Voir les comptages de Nicolas Mariot (communication au colloque de Grenoble de l'AFSP). On a essayé dans un ouvrage consacré à la vie quotidienne des soldats (Rémy Cazals et André Loez, *Dans les tranchées de 1914-18*, Pau, Cairn, 2008) d'éviter ou du moins de minimiser ce biais, en parvenant à utiliser plus de 60% de témoins travailleurs manuels.

³ Jules Maurin, *Armée – Guerre – Société : Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.

⁴ Emmanuelle Cronier, *L'échappée belle : permissions et permissionnaires du front à Paris pendant la Première Guerre mondiale*, thèse, Université de Paris-I, sous la dir. de Jean-Louis Robert, 2005 ; Charles Ridet, *Les embusqués*, Paris, Armand Colin, 2007 ; André Loez, « Si cette putain de guerre pouvait finir ». *Histoire et sociologie des mutins de 1917*, thèse, université de Montpellier-III, sous la dir. de Frédéric Rousseau, 2009.

⁵ Dictionnaire en ligne des témoins, dirigé par Rémy Cazals : < <http://www.crid1418.org/temoins/> >

but heuristique : savoir qui sont les soldats français de la Grande Guerre permet de mieux comprendre leur longue ténacité comme les modes de résistance ou d'opposition qu'ils furent amenés à déployer. On propose ici une étude en cinq étapes : on se penche d'abord sur le sens à accorder au terme « combattant » et sur les réalités sociales qu'il recouvre (1). On étudie ensuite la notion de soldat-citoyen et sa difficile application en 1914-1918 (2), mais aussi les modes de professionnalisation de ces hommes passés sous l'uniforme (3), ainsi que leurs liens maintenus avec le monde civil (4). On s'attache, pour conclure, à comprendre les façons dont ces identités multiples resurgissent durant les mutineries de 1917 en donnant certaines de ses formes à la désobéissance(5).

1. Qui « combat » durant la Grande Guerre ? Inégalités devant le danger et inégalités sociales

De quoi parle-t-on quand on parle des « combattants » ou des « soldats de la Grande Guerre » ? A lire les travaux existants, les contours de ce groupe social apparaissent très incertains. Faut-il englober sous ce terme tous les hommes ayant servi sous l'uniforme en 14-18 ? Les fantassins comme les artilleurs ou les hommes du génie ? Les officiers comme les soldats ? Une première tâche consiste précisément à séparer ces deux ensembles. Opération surprenante, tant il paraît évident qu'on ne peut sérieusement se pencher sur les pratiques et expériences des soldats si on ne les distingue pas avec netteté de ceux qui les encadrent et leur donnent des ordres. Ailleurs, peu d'historiens ou de sociologues oseraient recourir à la presse managériale ou aux autobiographies patronales pour cerner les ouvriers. De pareilles démarches sont pourtant chose courante dans le champ de la Grande Guerre. Ainsi, un livre de Stéphane Audoin-Rouzeau qui passe encore pour une (sinon la) référence sur le sujet, (*À travers leurs journaux, les combattants des tranchées*), approche en effet ces « combattants » à travers les « Journaux de tranchée », ces éphémères publications nées dans l'arrière-front. Mais cette source est massivement produite et contrôlée par des officiers et sous-officiers, souvent très éloignés des premières lignes et de l'univers du combat. Conscient de cet écart entre la provenance de la source et le groupe étudié, l'auteur soutient qu'en temps de guerre se produit une « osmose des catégories sociales », affirmation hardie qu'aucun argument ne vient étayer⁶. L'indistinction entre subalternes et supérieurs se retrouve, de même, dans la plupart des synthèses sur le conflit, qui donnent la parole à des « témoins » autorisés, souvent des officiers ou des gradés⁷. Elle est même revendiquée par certains chercheurs, tel Leonard Smith qui, tout au long de son étude d'une division d'infanterie, nomme « soldat » tout individu « qui reçoit un ordre au moment où il le reçoit, indépendamment de son grade »⁸. Les « soldats » de L. Smith sont donc aussi bien des caporaux que des lieutenants ou des capitaines – très loin, en réalité, des soldats au sens premier du terme : les hommes de troupe.

Cette confusion entre soldats et officiers prend sa source dans le matériau disponible pour les chercheurs, qui a très longtemps consisté en récits et témoignages d'écrivains-officiers, racontant si bien « leur guerre » qu'on a fini par accepter l'idée que l'expérience de la peur, de la mort et du combat ainsi narrée résumait celle de tous les hommes des tranchées⁹. Mais si cette assimilation de l'expérience de guerre des officiers et des soldats est valide à un haut niveau de généralité (tous les hommes ont peur de la mort, horreur de la boue, etc.), elle conduit inévitablement à des biais et à des contresens. Sur bien des plans, en effet, les officiers sont séparés des hommes qu'ils doivent encadrer et à l'occasion punir. Aussi exposés qu'eux au feu et à la mort, voire davantage au début de la guerre, ils bénéficient cependant d'avantages

⁶ Stéphane Audoin-Rouzeau, *À travers leurs journaux : 14-18 Les combattants des tranchées*, Paris, Armand Colin, 1986., p. 34.

⁷ Le riche ouvrage de François Cochet, *Survivre au front. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 éditions, 2005, utilise ainsi préférentiellement quatre témoignages : deux émanent d'officiers, un d'un sous-officier, le dernier d'un artilleur (p. 21-22) Cf. *infra* pour la question des différentes armes.

⁸ Leonard V. Smith, *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 16.

⁹ Le modèle en est le témoignage de Maurice Genevoix, *Ceux de 14*, invariablement cité, qualifié de meilleur témoignage de guerre par le critique Jean-Norton Cru qui fit une recension exhaustive de ces derniers (*Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2006 [1929]). Mais on peut également citer le lieutenant et normalien Jacques Meyer : il est l'auteur dans les années 1960 du volume *La vie quotidienne des soldats de 1914-1918* dans la célèbre collection du même nom. C'est l'officier intellectuel qui se fait donc le porte-parole et l'historien de l'expérience commune.

matériels qui les séparent au quotidien du commun de la troupe, tant pour la nourriture que le confort, le sommeil ou la sexualité, tous domaines où ils jouissent d'indéniables privilèges, sans compter l'écart pécuniaire qu'implique une place supérieure dans la hiérarchie¹⁰. Revenir à ces données de base n'implique pas qu'on postule une opposition constante entre soldats et officiers, qu'unissent des liens sociaux et affectifs d'une grande complexité. Mais cela rappelle que leur expérience quotidienne de la guerre comme leurs impératifs pratiques (commander / obéir) ne sont pas les mêmes. Les écarts se lisent également dans les tensions à l'occasion très fortes qui opposent hommes de troupe (soldats de 2^e classe, caporaux...) et officiers de contact (lieutenants, capitaines), que documente la Justice militaire. Il n'est pas rare d'y lire violences et menaces, de bas en haut de la hiérarchie, qui émaillent la vie quotidienne des unités. Un camarade de Louis Barthas apostrophe son capitaine :

« Petit homme, petite guenille ! C'est là-haut, en première ligne, qu'il fallait venir nous voir, et le premier jour qu'on est au repos, un dimanche, tu viens nous embêter ! À la cote 304 tu n'osais pas seulement sortir de ton trou, sors-toi de devant mes yeux¹¹ ! »

On passe parfois à l'acte : Maurice Digo, au 146^e RI, décrit ses rixes avec un aspirant « fort comme un bœuf » qu'il parvient à frapper avec un quart de vin, et avec un adjudant qu'il a traité de « vendu »¹². Enfin, les menaces peuvent se faire extrêmes. En 1916, un soldat de la 3^e DI s'adresse ainsi à un officier : « Attends que nous soyons en première ligne et je te ferai ton affaire¹³ ». Cela illustre les propos d'Alain, dans une lettre à Elie Halévy décrivant ses camarades : « Pour moi, je n'ai vu que des révoltés d'esprit, qui roulent sans cesse des moyens de finir ce massacre, et qui, faute d'en trouver, méditent des vengeance¹⁴. » Le moins que l'on puisse dire est que le respect et la fidélité réciproque dans les rapports d'autorité ne sont jamais garantis. Cela peut aussi tenir aux brimades et punitions qui font partie de la gestion disciplinaire des troupes¹⁵.

Ces hiatus qui séparent officiers et soldats sont encore vérifiables lors des mutineries de 1917 où s'opposent soldats désobéissants, par dizaines de milliers, et officiers d'un parfait loyalisme. Sans même entrer dans les complexes questions tenant aux sens des mutineries, cela indique qu'on ne saurait postuler l'identité du rapport à la guerre de ces deux groupes¹⁶. Il existe enfin un écart enfin dans la restitution de l'expérience de guerre, entre les textes clairs, lisibles et complets des officiers-témoins, écrits dans un français parfait (alors même que la société française n'est ni homogène ni unilingue à cette époque¹⁷), et les écrits quelquefois plus frustes d'hommes du rang, attestant de la forte distance sociale entre les deux groupes¹⁸.

¹⁰ Sur tous ces points, cf. R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, A. Loez, « Autour d'un angle mort historiographique : la composition sociale de l'armée française en 1914-1918 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, juillet-septembre 2008, p. 32-41, et A. Bach, « Le citoyen-soldat, entre consentement et coercition », in R. Cazals et al., *La Grande Guerre, pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 321-330.

¹¹ Louis Barthas, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte, 1997, p. 317.

¹² Maurice Digo, *La Grande guerre de Maurice Digo : au 146^e RI du xx^e Corps, 30 octobre 1914-2 août 1919*, s. l., Bretagne 14-18, 2008, p. 128 et 140.

¹³ Cité par E. Saint-Fuscien, « "Forcer l'obéissance" : intentions, formes et effets d'une pratique militaire dans l'activité combattante de la Grande Guerre », in A. Loez et N. Mariot (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008, p. 44. Voir R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 228-229 pour d'autres exemples.

¹⁴ Cité dans A. Ducasse *et al.*, *Vie et mort des Français 1914-1918. Simple histoire de la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1959, p. 312.

¹⁵ M. Digo, *op. cit.*, et p. 81, raconte ainsi comment un colonel oblige les hommes à jeter les cannes qu'ils avaient prévues en vue d'une longue étape : « Certains qui ont patiemment sculpté leur bâton, le lancent à la volée, dans un geste de colère » (29 janvier 1916). Voir également p. 43 pour les « punitions et privations générale de vin » en raison de « quelques murmures et cris » au cours d'une marche en juillet 1915.

¹⁶ Cf. A. Loez, thèse citée.

¹⁷ Cf. A. Loez, « Argot et langage des combattants », J.-Y. Le Naour (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Larousse, 2008, p. 84-86.

¹⁸ Voir, par exemple, la syntaxe incertaine du soldat Lucien Papillon dans une correspondance familiale récemment publiée (Marcel et Lucien Papillon, « *Si je reviens comme je l'espère* » *Lettres du front et de l'arrière 1914-1918*, Paris, Grasset, 2004, 397 p.).

En théorie, bien sûr, on peut monter en grade, et les pertes énormes du début de la guerre imposent un fort renouvellement des cadres. En pratique, toutefois, au-dessus du grade de sergent, les promotions comme sous-lieutenant, lieutenant et *a fortiori* capitaine supposent une maîtrise de l'écrit, une respectabilité sociale et des habitus de domination qui ferment effectivement cette voie au plus grand nombre. Si Marc Bloch passe au cours de la guerre du grade de sergent à celui de capitaine, on n'a pas d'équivalent de ce parcours pour un homme qui n'aurait pas été, auparavant, bourgeois et professeur. Où placer le seuil entre ces « soldats » et ces « officiers » ainsi distingués ? Il n'y a en fait aucun intérêt à fixer une barre arbitraire à tel ou tel échelon de la hiérarchie. Il convient simplement de comprendre qu'entre les positions inférieures et supérieures dans la hiérarchie, les logiques et les expériences diffèrent, étant parfois diamétralement opposées, interdisant de les confondre et de monter en généralité, ou d'attribuer à tous des éléments (réflexions et méditations sur le sens de la guerre...) exclusivement repérés dans les textes fort construits des officiers¹⁹.

On approche ainsi la première dimension de l'identité des soldats français : des militaires, faisant partie d'une institution fortement normée, où s'impose à tous un cadre disciplinaire et juridique qui place au premier rang les devoirs du soldat dans l'effort de guerre. Mais ces militaires ne servent pas tous sous l'uniforme de la même manière. L'âge constitue une autre distinction importante : les hommes les plus âgés font partie de l'armée dite « territoriale », qui échappe généralement aux combats et aux tranchées, et dont les hommes sont affectés à des tâches routinières et moins dangereuses (surveillance des voies ferrées, terrassement...) que les combattants proprement dit. Ces derniers sont donc des hommes jeunes, ayant pour l'essentiel entre vingt et trente ans²⁰. Mais ces militaires passés sous l'uniforme ne jouent pas tous le même rôle au front. Ils sont en effet mobilisés dans différentes « armes » (infanterie, génie, cavalerie, artillerie...) dotées chacune de leurs traditions, de leurs vocabulaires et de leurs techniques du corps²¹.

Il faut rappeler et souligner l'inégale dangerosité de ces affectations en 1914-1918. Sur la durée du conflit, la mortalité de l'Infanterie est de 22%, celle de l'Artillerie de 8%, celle du Génie de 6%²². Ces chiffres traduisent des expériences différentes, et tracent surtout la ligne de partage essentielle entre l'ensemble des militaires et les fantassins. Le fantassin Henri Despeyrières écrit, en mars 1915 :

« Qui souffre, combat, se fait tuer ? L'infanterie dans laquelle on peut comprendre le génie. Et c'est bien vrai ! C'est nous seuls qui combattons. Il est évident que nous ne faisons pas toute la besogne. L'artillerie nous aide et sans elle nous ne pourrions rien. Mais comme la réciproque est plus vraie encore ! Puis les artilleurs ne risquent pas grand-chose, je vous assure. Ils occupent depuis des mois entiers les mêmes emplacements. Ils se sont construits des abris solides et des cabanes presque aussi confortables que des maisons. Ils peuvent s'approvisionner de tout. Ils ne changent jamais que leurs chevaux. Aucun d'eux ou presque n'a vu les Allemands. Aussi leurs pertes sont infimes [...] Et quant aux cavaliers, leur bonheur est réellement un scandale. Je connais des détachements de dragons qui depuis des mois se reposent du côté de Suippes. Leurs bottes sont bien cirées. Ils sont propres et gras²³. »

De telles descriptions pourraient être multipliées, y compris dans des textes d'artilleurs ou de cavaliers conscients de leurs relatifs privilèges²⁴. Elles rendent pleinement justifiée la remarque de l'historien F.

¹⁹ Bien évidemment il serait intéressant de développer plus longuement ces points ; on compose ici également avec l'état de l'historiographie, d'une grande faiblesse sur les officiers français de la Grande Guerre. Pour une bonne approche des cas allemand et anglais, voir Alexander Watson, *Enduring the Great War, Combat, Morale and Collapse in the German and British Armies, 1914–1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

²⁰ On manque de données fiables pour analyser de façon fine cet aspect.

²¹ Voir, pour l'exemple très spécifique des chars d'assaut, dotés d'uniformes et d'un argot spécifiques, A. Loez, « Le baptême du feu des chars d'assaut. Aux origines de la défaite de 1940 ? », in Offenstadt Nicolas (dir.), *Le Chemin des Dames, de l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, 2004, p. 94-103.

²² Service Historique de la Défense (SHD), 7N552, *Documents relatifs à l'utilisation des ressources en personnel au cours de la guerre. Chapitre II : Effectifs, octobre 1919*.

²³ Henri Despeyrières, *C'est si triste de mourir à 20 ans. Lettres du soldat Henri Despeyrières, 1914-1915*, Toulouse, Privat, 2007, p. 183-184.

²⁴ Cf. R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 176.

Cochet : « Le monde du front n'est ni égalitaire devant la mort, ni équitable en regard des souffrances endurées »²⁵. Ces inégalités restreignent donc les contours du groupe « combattant » à ceux qui affrontent effectivement et durablement le danger. Le critère fondamental permettant de les cerner est donc double : est combattant celui qui fait l'expérience des deux aspects fondamentaux les plus dangereux de la Grande Guerre que sont les séjours prolongés en premières lignes de tranchées et la nécessité d'escalader le parapet pour « sortir » et courir vers la tranchée adverse au moment des offensives. Étienne Tanty, du 129^e Régiment d'Infanterie, le dit de façon synthétique en opposant les « gens qui sont sous les crapouillots [projectiles allemands] et d'autres qui n'y sont pas. Ceux qui n'y sont pas ne veulent pas y aller et ceux qui y sont voudraient bien s'en aller. Tout est là²⁶. »

Comme entre les hommes de troupe et leurs supérieurs, il n'existe évidemment pas de séparation stricte et absolue entre ces deux groupes, mais une série de transitions, entre les fantassins les plus exposés, et les artilleurs de la « lourde » les plus protégés loin derrière les lignes. Et les institutions elles-mêmes feront peu de distinction entre ces différentes situations, attribuant après-guerre trois millions de « cartes du combattant » à tous ceux qui ont servi au moins trois mois dans une « unité combattante », quels que soient l'arme ou le grade, et le temps effectivement passé au front et en ligne²⁷.

Mais si l'on cherche à comprendre la ténacité des combattants, il devient évident qu'il faut resserrer l'analyse à ceux dont l'expérience n'est pas celle du danger occasionnel ou de relatif inconfort, mais des tranchées et du danger. Tel était le sens, en 1929, des comptages minutieux par lesquels Jean Norton Cru évaluait le temps passé au front par chaque « témoin », afin de valider ou d'invalider ses dires. Le principe très simple qu'il définissait nous paraît toujours valable : pour comprendre et connaître la guerre, on ne peut se fonder sur des documents dont les auteurs n'ont qu'une connaissance très brève, marginale ou lointaine de celle-ci²⁸. Cela implique donc de se centrer sur les fantassins, groupe essentiel qui affronte en continu l'expérience des tranchées.

Mais même au sein des fantassins il convient de rappeler la ligne de partage complexe entre combattants et non-combattants. Si l'infanterie est l'arme la plus exposée, et ses hommes dépenaillés surnommés les « biffins » (allusion aux chiffonniers) mais aussi les « pauvres cons du front », tous ne partagent pas le statut de « combattants » précédemment défini. Des milliers d'hommes font partie des unités d'infanterie, sans être exposés au feu. Certains font leurs classes, ou sont à l'arrière dans les « dépôts », sévèrement jugés par le sergent Marc Bloch :

« On rencontre dans les dépôts une foule de soldats, et même d'officiers, qui se cramponnent désespérément à la vie morne mais sûre qu'offre une petite garnison de l'arrière et sont capables, pour y demeurer plus longtemps, non point sans doute de très mauvaises actions, mais d'une foule de petites lâchetés médiocres²⁹. »

D'autres « font la guerre », mais servent dans les état-majors, sont chauffeurs, cuisiniers, plantons ou musiciens. Ils font partie de l'important appareil bureaucratique qui se développe dans cette guerre moderne : il faut à l'armée des comptables, des fourriers, des vaguemestres distribuant le courrier, des cartographes et des opérateurs radio. C'est le plus souvent la « compagnie hors rang » ou CHR qui regroupe, dans les régiments, ces militaires non combattants, peu ou pas exposés au danger. Un tel rappel des positions différenciées dans l'armée est important car il permet de saisir, une nouvelle fois, l'enjeu de l'inégalité devant la mort si vivement perçu par les contemporains. Ces hommes incorporés dans l'armée mais pour l'essentiel préservés des dangers sont en effet désignés comme des « embusqués du front », ce qui est à la fois une dénomination péjorative et un statut secrètement envié. On le lit ainsi dans le témoignage de T. Verdun, qui décrit Châlons-sur-Marne en février 1915 :

« C'est dans ce mess que se réunissent les officiers d'administration. C'est-à-dire les non-combattants excessivement nombreux à Châlons. Ces messieurs ont à leur disposition pour assurer les services dont ils sont chargés de nombreux soldats qui sont plus ou moins

²⁵ *op. cit.*, p. 105 !;

²⁶ Étienne Tanty, *Les violettes des tranchées. Lettres d'un Poilu qui n'aimait pas la guerre*, Paris, France bleu/Italiques, 2002, 6 juillet 1915.

²⁷ Cf. A. Prost, *Les Anciens Combattants et la société française*, 3 volumes, Paris, Presses de la FNSP, 1977.

²⁸ J.-N. Cru, *op. cit.*

²⁹ Marc Bloch, « Souvenirs de guerre », *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2006, p. 164.

secrétaires, infirmiers, cyclistes, chauffeurs. Ces hommes, comme leurs officiers, sont des embusqués qui ont trouvé le moyen de faire la guerre de la façon la plus agréable. Pour se mettre à l'abri du danger, nous trouvons ici un des plus riches banquiers de Paris remplissant les fonctions d'aide cuisinier dans une popote d'état-major, un directeur d'usine devenu conducteur d'automobile et promenant son ex-employé qui, à la guerre, est officier d'administration. Un avocat conduit des charrettes, etc. Tous ces messieurs arborent en ville de Châlons de beaux uniformes. Les officiers étalent de beaux galons et arborent souvent des poitrines constellées de diverses décorations trouvées je ne sais où. Ils font tous les vœux les plus ardents pour la reprise de l'offensive à outrance. »

Deux phénomènes sont en même temps décrits et dénoncés dans cette longue citation : le fait que des hommes échappent indûment au danger, et les ressorts sociaux de ce statut protégé. Ce témoin est en effet prompt à assigner aux « embusqués du front » des identités sociales privilégiées. On rencontre, une nouvelle fois, la question lancinante de l'inégalité face à la mort, que les combattants pointent sans relâche, en dénonçant « profiteurs » et embusqués. Or, derrière l'apparent simplisme de la dénonciation des « gros » et des « messieurs », il faut bien voir que, comme les profits de guerre, les inégalités liées au statut social sont, en 1914-1918, des « choses concrètes »³⁰. Deux mécanismes permettent de le comprendre, et donc de cerner de plus près l'identité sociale des fantassins effectivement exposés à la guerre et à sa violence.

Il existe d'abord des mécanismes de sélectivité sociale au moment de l'affectation. Les fonctionnaires et les travailleurs les plus qualifiés ont obtenu davantage d'affectations à l'intérieur, ou encore au front mais loin de l'infanterie, dans les armes « techniques » et relativement préservées que sont le Génie et l'artillerie. Les ouvriers sont dans leur grande majorité « affectés spéciaux » aux usines de l'arrière³¹. Les professions libérales sont largement affectées dans les services, de santé notamment. Au sein d'un même secteur d'activité, c'est la position sociale qui détermine l'affectation et donc l'exposition au danger : comme J. Maurin l'a clairement montré pour les soldats languedociens, parmi les ruraux, les propriétaires tendent à être incorporés dans les « services » (non-combattants), et les journaliers ou simples ouvriers agricoles comme fantassins³². On vérifie ces phénomènes à travers la surmortalité en fonction inverse du niveau d'instruction, qu'on constate dans le recrutement de Béziers : les plus instruits sont 9,8% des mobilisés mais ne sont que 5,4% des tués ; inversement les moins instruits, 12% des mobilisés, sont 18% des tués³³. Rappeler ces mécanismes permet de délimiter les contours sociologiques du groupe des combattants : il comprend une majorité de ruraux, et de travailleurs manuels (ruraux ou urbains) peu ou pas qualifiés, au statut social tendancielle plus bas que celui des autres militaires, ainsi que des employés travaillant dans les services (restauration, petit commerce, domesticité), que complètent de très rares bourgeois. La vision d'un soldat du 134^e RI, interceptée début mai 1917 par le contrôle postal, est au fond assez juste :

« Dans l'infanterie comme je suis, tu ne trouves que des malheureux petits fonctionnaires, petits employés et cultivateurs et c'est tout en un mot, c'est le rendez-vous des purotins, tu peux croire que le triage est bien fait. Il n'y a rien à dire, rien à faire qu'à s'incliner car on fait partie des faibles³⁴. »

De plus, le « triage » des inégalités initiales, au moment de l'affectation, sont redoublées par les stratégies d'évitement des tranchées que certains sont à même de mettre en œuvre durant le conflit. Afin de sortir de la situation la plus dangereuse de simple fantassin, tous les soldats espèrent en effet obtenir une autre affectation, et devenir à leur tour des « demi-embusqués ». Passer dans l'aviation, l'artillerie, le Génie, l'intendance ; être affecté à la Compagnie hors rang (CHR)³⁵, devenir signaleur, téléphoniste, cuisinier, brancardier, traducteur ; obtenir une permission agricole, familiale, matrimoniale, un billet d'hôpital ou un stage de formation ; passer à l'armée d'Orient ou dans les colonies deviennent autant d'échappatoires

³⁰ François Bouloc, *Les profiteurs de guerre 1914-1918*, Bruxelles, Complexe, 2008, p. 365 sq.

³¹ Cf John Horne, « 'L'impôt du sang' : Republican rhetoric and industrial warfare in France, 1914-18 », *Social History*, vol. 14, n°2, mai 1989, p. 201-223, Charles Ridet, *Les embusqués, Paris, Armand Colin, 2007*

³² J. Maurin, *op. cit.*, p. 358-359, et A. Loez, art. cit.

³³ *Ibid.*, p. 482.

³⁴ SHDT 16N1406, rapport de contrôle postal, 134^e RI, 11 mai 1917.

³⁵ F. Cochet, *op. cit.*, p. 197.

recherchés³⁶. Le but est bien de ne plus combattre, ainsi dans cette situation rapportée par H. Despeyrières dès décembre 1914 : « On a formé une section de dépôt. Presque tout le monde, je n'ai pas besoin de vous le dire, aurait voulu en faire partie pour ce seul contentement de rester en arrière³⁷. » Mais tout le monde ne peut obtenir ces « filons » qui éloignent des tranchées. Là encore, il faut disposer de ressources liées à une position sociale ou hiérarchique. Car les ruraux n'ayant pas dépassé une scolarité primaire – soit la grande majorité des combattants – ne peuvent, c'est l'évidence, espérer devenir traducteur ou opérateur radio. Et pour obtenir une affectation tranquille, il vaut mieux disposer de relations, comme François Blayac, lui-même un de ces militaires jamais exposés au danger (officier d'administration d'ambulance) Son beau-frère est dans l'infanterie : « Il faut vite le tirer de là avant que la mort n'y mette ordre. » Il y réussit et estime qu'il s'agit d'un « sauvetage »³⁸. De nombreux autres exemples illustrent cette nécessité du « piston » pour obtenir des « filons »³⁹.

Le phénomène de l'inégalité devant la mort, si souvent dénoncé par les témoins et les contemporains, est bien une dimension essentielle de l'expérience de guerre en 1914-1918. De multiples logiques sociales expliquent le fait que le groupe des « combattants » soit en fait assez réduit par rapport à l'ensemble des mobilisés. Pour comprendre leur ténacité, il importe de ne pas les confondre avec tous ceux qui portent l'uniforme mais ne combattent pas, qu'évoquait Louis Barthas :

« Autour des PC des commandants et des capitaines, on voyait de plus en plus des gars solides et jeunes pour la plupart remplir de vagues fonctions de plantons, de cuisiniers, ordonnances, signaleurs, ravitailleurs, tailleurs, coiffeurs, etc., tous flattant, se courbant devant les officiers, ces nouveaux seigneurs du XX^e siècle qui en échange les tiraient de la première zone du premier cercle de ce nouvel enfer de Dante : les tranchées⁴⁰. »

Mais la redéfinition du groupe « combattant », centrée sur ces hommes du « premier cercle », qui permet de mieux comprendre bien des tensions de la guerre et de l'après-guerre, n'épuise pas l'identité des soldats. Celle-ci est en effet traversée de tensions liées à la rencontre entre le système républicain et la guerre des tranchées. Les hommes devenus soldats restent des citoyens et des civils mobilisés tout en apprenant à être des combattants aguerris. C'est sur ces ambiguïtés qu'on peut désormais se pencher.

2. « Soldats » et « citoyens » : une identité en tension

En théorie, les soldats français sont, depuis la Révolution, des soldats « citoyens », obéissant à une autorité dont ils sont en même temps la source, en vertu de la souveraineté populaire⁴¹. Il y a là une spécificité fondamentale dont les conséquences ne peuvent être surestimées. En même temps qu'elle rend inenvisageable le niveau de brutalité disciplinaire au quotidien qui peut exister dans d'autres armées, correspondant à des sociétés et des systèmes politiques plus inégalitaires⁴², elle fait de l'obéissance une conséquence de l'exercice de la citoyenneté, autrement dit, un devoir civique, considéré comme naturel et évident. On a vu les effets puissants de ce modèle en août 1914, dans le cadre efficace de l'État-nation. Mais la particularité de l'armée et de l'obéissance républicaines est que ce devoir militaire comporte également des droits dont la définition, l'exercice voire la revendication constituent progressivement un

³⁶ Voir R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 234-239 pour de nombreux exemples ; voir surtout C. Ridet, *op. cit.*, en particulier chap. 6, pour l'analyse suivie du cas de Fernand Léger.

³⁷ H. Despeyrières, *op. cit.*, p. 112.

³⁸ F. Blayac, *Carnets de guerre 1914-1916*, Carcassonne, 2006, p. 282.

³⁹ RC et AL, *op. cit.*, p. 234-240.

⁴⁰ L. Barthas, *op. cit.*, p. 282

⁴¹ Jean-Paul Bertaud, *La Révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », 1979.

⁴² Bruna Bianchi, « Exécutions sommaires et condamnations à mort au sein de l'armée italienne durant la Grande Guerre », in R. Cazals, E. Picard, D. Rolland (dir.), *La Grande Guerre, pratiques et expériences*, Toulouse, Privat, 2005, p. 237-246 ; Snezhana Dimitrova, « Exécutions pour l'exemple dans l'armée bulgare (1915-1918) » in *Ibid.*, p. 227-236 ; et, pour la Russie, Alan Wildman, *The end of the Russian imperial army*, Princeton, Princeton University Press, 1980, p. 31-36, 88-89, et 106-107.

des grands enjeux du conflit. La tension réside évidemment dans le conflit ouvert ou latent entre le vocabulaire et les pratiques de la citoyenneté et les conceptions militaires de la discipline, de l'honneur, et de l'obéissance. Le devoir républicain et le devoir militaire ne se recouvrent que partiellement et avec ambiguïté.

C'est le cas avant même le conflit. La notion de soldat-citoyen, issue des guerres de la Révolution où elle connaît une tension déjà très forte entre les impératifs de la discipline et la découverte de la citoyenneté⁴³, est progressivement consolidée sous le régime républicain, en particulier à travers la loi de 1889 qui égalise les conditions du service militaire⁴⁴. Il en résulte, malgré l'expérience de la caserne où l'état disciplinaire enserrant les conscrits leur accorde peu de droits⁴⁵, une armée « d'un modèle idéologique jamais encore vu », selon la formule d'A. Bach, qui tente de concilier respect de la hiérarchie et exercice de la citoyenneté⁴⁶. Au tournant du siècle, la définition du « soldat-citoyen » semble stabilisée, comme dans ce précis juridique de 1898 :

« Par la nature même de son existence, le militaire offre un double caractère : il est citoyen et, comme tel, reste sous l'empire des règles communes qui touchent à la morale universelle et aux devoirs généraux de la société ; puis il est soldat, c'est-à-dire qu'il a une mission particulière, celle de maintenir l'ordre à l'intérieur, l'honneur national et l'intégrité du territoire vis-à-vis de l'étranger : de là, naturellement, l'obligation de devoirs spéciaux, qui doivent être régis et protégés par des règles exceptionnelles⁴⁷. »

L'originalité du statut tient bien à l'identité double qui en découle pour les soldats, et donc au parallèle des devoirs et des droits que certains auteurs explicitent :

« Le soldat doit supporter courageusement les fatigues, et au besoin les privations ; – mais son chef doit montrer, en toute circonstance, une sollicitude constante à s'occuper de son alimentation, de son coucher, voire même de son bien-être. Le soldat doit un salut correct à ses supérieurs ; – mais ceux-ci doivent lui répondre non moins correctement. On pourrait multiplier les exemples. À quoi bon ? Toujours les devoirs sont accompagnés de droits, qui leur sont corrélatifs ; et le commandement ne saurait, sans être coupable, omettre d'exiger les uns, et de respecter les autres⁴⁸. »

Toutefois, cette réciprocité des devoirs et des droits n'est qu'apparente : la grande préoccupation de l'institution militaire est moins celle de la garantie des droits du citoyen que celle de l'exercice des devoirs, et, en particulier de l'obéissance. En effet, les potentialités troublantes pour la discipline d'un « soldat-citoyen » habitué à délibérer, à voter, à exprimer son opinion, alimentent une intense réflexion. Les penseurs de la chose militaire se rendent compte qu'à des citoyens il n'est sans doute pas possible de donner des ordres de la même manière qu'à des sujets ou à des professionnels du combat – ce que Jaurès, dans *L'armée nouvelle*, perçoit comme une chance démocratique⁴⁹. Un auteur résume l'idée qui sous-tend de nombreux débats : « Au lieu de dompter les hommes pour les faire obéir, les convaincre, ce qui vaut mieux⁵⁰. » Bien des incertitudes demeurent cependant, qu'illustrent les questions autour des députés mobilisables : le devoir militaire prime-t-il l'exercice d'un mandat démocratique⁵¹ ? Et il reste, comme le note François Cochet, un « décalage » entre les théories les plus élaborées du « soldat-citoyen » et les

⁴³ J.-P. Bertaud, *op. cit.*, et en dernier lieu Thomas Hippler, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques », 2006, 357 p. Voir en particulier les p. 110-114 pour une discussion des rapports entre « citoyenneté » et « discipline ».

⁴⁴ O. Roynette, « Bons pour le service » : *l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 80. L'égalité n'est pas complète puisqu'un tirage au sort demeure jusqu'en 1905, conduisant à des durées de service et des affectations différenciées.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 343-369. L'auteur montre toutefois l'allègement de la discipline qui accompagne l'enracinement du régime.

⁴⁶ André Bach, *Fusillés pour l'exemple, 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2004, p. 80.

⁴⁷ Victor Nicolas, *op. cit.*, p. v.

⁴⁸ Marcel Demongeot, *Citoyen et soldat : étude sur l'armée nationale*, Paris, Flammarion, 1902, p. 112.

⁴⁹ Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, présentation par Madeleine Rebérioux, Paris, Union générale d'éditions, 1969 [1911].

⁵⁰ M. Demongeot, *op. cit.*, p. 87.

⁵¹ Sur cette question, voir F. Bock, *Un parlementarisme de guerre, 1914-1919*, Paris, Belin, 2002, p. 45 sq.

représentations communes des chefs militaires, « cette conception des troupiers comme matériau obéissant, silencieux et consommable⁵² ».

C'est pourquoi l'entrée en guerre remet en question la figure du « soldat-citoyen », et montre que, loin d'être un statut stabilisé et normé, il s'agit bien d'un enjeu de luttes. On doit y insister car des présentations parfois iréniques ou abstraites, référées avant tout aux enjeux philosophiques de la notion, peuvent le faire perdre de vue⁵³. En effet, ce statut n'est jamais donné ni compris de manière neutre, unique et uniforme entre 1914 et 1917. Il est un enjeu de luttes et de tensions entre l'armée, les institutions républicaines, les combattants et les civils. C'est ce qu'illustre la genèse très conflictuelle des permissions, que Joffre et les chefs militaires entendent retarder et restreindre, et que réclament civils et mobilisés avec une virulence croissante⁵⁴. « Soldat » et « citoyen » constituent moins une entité unique que deux pôles mis en jeu dans une relation de pouvoir et de domination.

Au début de la guerre, les citoyens mobilisés sont ainsi très largement confinés dans le rôle du « soldat » et privés des garanties que suppose le statut du citoyen, conformément au modèle de l'entrée en guerre courte qui semble légitimer un resserrement et un durcissement des règles du jeu institutionnel et social. Ainsi, le passage à la situation de conflit conduit certains officiers à s'affranchir du respect des règles républicaines, en particulier en ce qui concerne la discipline⁵⁵. Le droit de vote est évidemment reporté à l'après-guerre⁵⁶. Plus profondément, le fonctionnement de la Justice militaire au début du conflit témoigne d'une mise entre parenthèses presque complète des droits de l'individu et de sa défense au nom de l'effort de guerre et de son efficacité. Ainsi s'explique l'arbitraire judiciaire affirmé et revendiqué jusqu'au sommet de la hiérarchie pour faire face, croit-on, aux périls de l'invasion et de l'indiscipline. Des exécutions sommaires sont ainsi pratiquées en août-septembre 1914⁵⁷. De même, on fait des « exemples » devant des conseils de guerre spéciaux, où le droit de grâce est suspendu (jusqu'en janvier 1915) et le recours en révision supprimé⁵⁸. La première année du conflit aboutit donc, sur le plan disciplinaire, à un lourd bilan humain avec près de 500 fusillés fin 1915⁵⁹, témoignant d'un contexte où l'impératif de l'obéissance est constitué en devoir sans contreparties suffisantes en droits. Les cadres sociaux de l'obéissance sont, alors, construits sans tenir compte du statut spécifique des « soldats-citoyens ». C'est ce qu'atteste, de même, le désintérêt de l'armée pour la question des permissions et surtout pour leur attribution égalitaire : elles sont perçues uniquement comme un outil de gestion de la troupe et non comme un droit reconnu⁶⁰. Indice plus général de cette tendance, enfin, A. Lambelet cite, pour le début de la guerre, une directive du général d'Amade qui indique clairement sa volonté de soustraire les soldats « radicalement aux ambiances, aux tentations et aux habitudes de la vie civile », entérinée par les décisions du ministre de la guerre sur la formation des jeunes classes dans des dépôts

⁵² F. Cochet, *op. cit.*, p. 48.

⁵³ C'est le cas de Leonard Smith : si son étude a le mérite de placer la figure du soldat-citoyen au centre de sa problématique, elle tend à évacuer les luttes politiques et juridiques qui la sous-tendent. *Op. cit.*, p. 7-8 pour une définition du « citizen-soldier » rapportée essentiellement à la philosophie politique.

⁵⁴ E. Cronier, thèse citée.

⁵⁵ A. Bach, *op. cit.*, rappelle le mépris occasionnel pour les soldats de certains officiers, en particulier cléricaux, p. 106. Marc Bloch signale, au début du conflit, un officier qui use de la violence physique sur ses hommes (*op. cit.*, p. 161) ; J. Maurin évoque l'usage de la cravache (*op. cit.*, p. 626) ; enfin, les pratiques de menace sont confirmées pour 1914 par l'étude d'E. Saint-Fuscien, « "Forcer l'obéissance" : intentions, formes et effets d'une pratique militaire dans l'activité combattante de la Grande Guerre », in A. Loez et N. Mariot, *Obéir/désobéir... op. cit.*, p. 32-46.

⁵⁶ Fait trop peu rappelé, que souligne une remarque fort pertinente d'André Lambelet, « Consentement fabriqué ? Le rôle moral de l'officier durant la Grande Guerre », in R. Cazals *et al.*, *Pratiques et expériences... op. cit.*, p. 291-299, p. 298 : « Beaucoup de combattants n'ont pas pu voter avant la mobilisation ; nombreux sont ceux qui ne voteront jamais. »

⁵⁷ A. Bach, *op. cit.*, p. 260-274.

⁵⁸ N. Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective*, Paris, Odile Jacob, 1999, p. 21 ; Vincent Suard, « La justice militaire française et la peine de mort au début de la Première Guerre mondiale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, n°1, janvier-mars 1994, p. 136-153.

⁵⁹ A. Bach, *op. cit.*, p. 520-521.

⁶⁰ E. Cronier, thèse citée, p. 88.

éloignés⁶¹. La priorité est, alors, de disposer de soldats aussi éloignés que possible de leur identité de citoyens.

Mais une telle conception est intenable dans une guerre longue qui nécessite des ajustements et provoque des rééquilibres. En ce qui concerne la Justice militaire, ceux-ci s'opèrent à partir de 1915, « année de la contestation » de son fonctionnement à travers des recours en révision plus nombreux et aboutissant plus souvent⁶². Cette contestation s'effectue dans les espaces retrouvés de la critique et de la discussion publique : la *Ligue des droits de l'homme* fait campagne pour la suppression des Conseils de guerre spéciaux, de même que le député Paul Meunier, par ses articles dans *l'Œuvre*, ses visites aux parquets militaires et ses interventions à la Chambre⁶³. La reconstitution partielle de la vie démocratique contribue ainsi de manière décisive à infléchir le statut des soldats et à en refaire des citoyens, ou du moins des justiciables plus ordinaires : les Conseils de guerre spéciaux sont supprimés le 6 avril 1916⁶⁴.

Ce retour à l'identité civile et citoyenne des combattants est, plus largement, accompagné par ceux des discours publics qui retrouvent une position critique, en particulier envers l'armée. Hostile à celle-ci et lettré, Étienne Tanty est à même d'apprécier, dès janvier 1915, les prises de position d'un Clemenceau, explicitement reliées à la question de la citoyenneté :

« Vraiment, Clemenceau est très chic et parle des militaires comme s'il était soldat et s'était documenté sur place. Le gaspillage, le désordre, la sottise, l'incurie et l'incompétence ! Il les arrange comme ils le méritent. Il fait de bon ouvrage républicain, contre l'engeance qui prétend réduire les citoyens français à l'état de chiens, en profitant de cette abominable crise de sauvagerie où nous sommes depuis six mois bientôt⁶⁵. »

Mais les inflexions ne viennent pas que de l'extérieur, et sont largement dues à certains des soldats-citoyens eux-mêmes : les textes qu'ils publient dans leurs journaux, et, surtout, les lettres qu'ils écrivent, contribuent à ouvrir et à alimenter le débat, tel ce courrier d'un soldat justiciable au *Matin* en février 1915 relevé par A. Bach, dans lequel il proteste au nom du « droit des gens » contre une punition abusive⁶⁶. Des courriers de même nature alimentent, comme on l'a vu, le débat législatif sur les embusqués et les permissions, plusieurs députés s'en faisant directement l'écho, comme en septembre 1916 où les députés Lauche et Voilin évoquent à la Chambre les « centaines de lettres » de soldats qu'ils reçoivent⁶⁷. On touche là un point très important : la capacité d'action et de réaction de certains soldats-citoyens qui usent des droits qui leur restent, difficilement, garantis (le droit d'écrire librement et sans surveillance à leurs députés⁶⁸) pour consolider ceux-ci ou en obtenir de nouveaux.

L'assouplissement essentiel est bien l'attribution de permissions, initiée en juillet 1915, qui a des effets profonds sur plusieurs plans. Se développe en effet, dans le discours combattant puis dans ses relais au Parlement et dans la presse, l'idée d'un « droit » à la permission. Si l'institution militaire résiste longtemps, l'intensité du débat et la nécessaire réorientation des cadres symboliques du conflit vers l'égalitarisme conduisent à la reconnaissance, d'abord implicite puis explicite, de droits pour les soldats. Le nouveau ministre de la guerre Gallieni institue ainsi le 5 novembre 1915 un « droit de réclamation » des soldats au ministère de la Guerre, dont il expose les termes devant la Chambre : « Vous pouvez être

⁶¹ A. Lambelet, art. cit., p. 292.

⁶² A. Bach, *op. cit.*, p. 523.

⁶³ N. Offenstadt, *Les fusillés...*, *op. cit.*, p. 64-65.

⁶⁴ P. Renouvin, *Les formes du gouvernement de guerre*, Paris, PUF, 1920, p. 35.

⁶⁵ E. Tanty, *op. cit.*, p. 258, 17 janvier 1915.

⁶⁶ A. Bach, *op. cit.*, p. 525.

⁶⁷ E. Cronier, thèse citée, p. 200.

⁶⁸ Cette question, qui mériterait une étude précise et spécifique, est très révélatrice. En théorie, la correspondance destinée aux députés est exempte de contrôle. Toutefois, il semble bien que l'armée fasse, au début de la guerre en particulier, peu de cas de cette exception. Ainsi, deux cartons d'archives du contrôle postal regroupent les très nombreuses plaintes des députés dont le courrier a été ouvert et les enquêtes de l'armée (légères et de pure forme) auxquelles ces plaintes ont donné lieu (SHD 16N1556 et 1557). Abel Ferry témoigne de l'acuité des débats autour de cette question : « 11 juillet 1915. Conseil des ministres. [...] le ministère de la Guerre semble prendre plaisir à blesser chaque député. On ouvre des lettres adressées dans la zone de l'intérieur par des préfets à des députés. "Cela ne peut pas continuer, poursuit Viviani. Il n'y aura pas de sanction ! De la part du ministère de la Guerre, c'est un système ! J'en ai assez !" Ribot, sévère et de grande allure, demande à ce que des sanctions soient prises contre des pratiques de cette nature. Millerand est muet. » (*Carnets secrets*, Paris, Grasset, 2005., p. 127).

absolument assurés que toutes les observations qui me parviendront ainsi seront examinées avec le plus grand soin et avec le désir de remédier aux fautes et aux lacunes que vous aurez signalées⁶⁹. » La redéfinition qui s'opère du statut de citoyen-soldat, dans le cadre d'une guerre plus longue que prévu aboutit donc à une réaffirmation de ses droits, qu'illustre par exemple ce *Guide pratique du Militaire* paru en 1916. Il consacre 17 pages aux permissions, rappelle que « les militaires ont le droit d'expédier leurs lettres sous pli cacheté », tente de clarifier l'application de la loi Dalbiez, stipule les droits en matière de solde ou de décorations, et indique les voies de recours et de réclamation⁷⁰.

La revendication de leurs « droits » par les combattants peut donc être vue comme une affirmation virulente de leur identité civile antérieure, de leur appartenance à un cadre social et politique qui est celui de la République, et du fait qu'ils ne sauraient être soumis à l'arbitraire juridique du fait de leur mobilisation. Mais ces « droits » des soldats prennent également sens par rapport à une autre facette de leur identité. Loin d'être restés uniquement des « civils en uniforme », comme le rappelle F. Cochet, ils sont en même temps devenus des combattants plus aguerris⁷¹. S'ils revendiquent des droits, c'est aussi dans le cadre d'un « métier » militaire qu'ils estiment faire de leur mieux malgré les conditions effroyables. Les droits sont alors pensés comme la contrepartie des difficultés dans ce rude « travail » de la guerre. On doit expliciter les enjeux de cette « conscience professionnelle » (A. Prost) progressivement construite⁷².

3. Les combattants et le « métier » militaire

En effet, entre 1914 et 1916, faire la guerre devient comme le « métier » des « poilus » survivants, qui se dotent de leur vocabulaire propre, de leurs habitudes et de leurs savoirs-faire, de leurs valeurs également, parmi lesquelles le courage tient une place centrale, comme on verra. Il ne s'agit jamais d'une professionnalisation complète qui entraînerait un oubli ou une coupure d'avec le monde civil : des liens complexes avec celui-ci sont au contraire développés tout au long de la guerre. Toutefois, l'univers des tranchées est assimilé à un « travail » à accomplir. On en a de multiples exemples, dont ceux des frères Marcel et Lucien Papillon : « Nous ne sommes pas des bleus dans le métier », écrit ainsi le premier en 1915, pour rassurer sa famille après le récit d'un bombardement ; son frère reprenant le terme de façon moins réfléchi, un an plus tard : « Depuis 6 jours que nous sommes dans un vacarme pareil, je commence à en avoir assez de ce métier-là⁷³. »

Cette évolution est remarquée au moment des mutineries de 1917 dans un rapport des contrôleurs du courrier :

« La mentalité des poilus devient celle d'un corps de métier: on est maintenant poilu comme on était en temps de paix métallurgiste ou terrassier. Les poilus se préoccupent des lois qui régissent le recrutement, des conditions de leur travail, de l'organisation du commandement, des garanties que leur accorde l'État. Cette mentalité d'ouvriers-soldats comporte une persuasion chaque jour plus générale qu'il leur appartient à eux-mêmes collectivement de régler leur sort et au besoin d'imposer leur volonté par la grève⁷⁴. »

⁶⁹ Cité par E. Cronier, *Ibid.*, p. 94.

⁷⁰ Mortimer-Mégret, *Guide pratique du Militaire devant les lois et règlements de l'armée (soldat, gradé, officier). Ses droits, ses devoirs*, Paris, Publications pratiques, 1916, citation p. 60. Témoin de l'évolution rapide du statut des soldats-citoyens, l'ouvrage comporte un supplément indiquant les mesures nouvelles prises en fin d'année 1915, et évoque celles qui sont en discussion devant la Chambre et n'ont pas encore été votées. Un autre texte à visée pratique destiné aux chefs de section, en 1918, montre à l'inverse combien les subordonnés ont intégré à cette date l'idée de leurs « droits » : voir les analyses de F. Cochet, *op. cit.*, p. 140.

⁷¹ F. Cochet, *op. cit.*, p. 48.

⁷² Antoine Prost, « La guerre de 1914 n'est pas perdue », *Le Mouvement social*, 2002/2, n°199, p. 95-102, citation p. 101. Il ajoute : « Faire la guerre devient un métier qu'il faut faire comme un autre. » Voir également les analyses que F. Cochet consacre à la professionnalisation, *op. cit.*, p. 186 sq, et les analyses d'Alf Lütke, « War as Work: Aspects of Soldiering in Twentieth-Century Wars », *No Man's Land of Violence. Extreme wars in the 20th Century*, Göttingen, Wallstein Verlag, p. 127-151.

⁷³ M. et L. Papillon, *op. cit.*, p. 114 et 306.

⁷⁴ SHDT 16N1526, rapport de contrôle postal, G.A.N., G.Q.G., S.R.A., 3e bureau, 30 juin 1917.

Cette désignation de la guerre comme un « métier », un « boulot », un « travail » a plusieurs significations. Il s'agit d'un mécanisme d'attribution de sens à la guerre tout différent de ce que l'arrière et l'armée ont supposé ou voulu instaurer en 1914 à travers l'élan ou l'enthousiasme patriotique assigné aux soldats. Vivre la guerre comme un « travail », c'est d'abord inscrire l'expérience du conflit dans la continuité des expériences civiles, et ainsi le rendre moins inacceptable et exceptionnel, en retrouvant une « stabilité dans l'instabilité », selon la formule déjà citée de L. Mairet. C'est ensuite, sur le plan individuel, relier le « devoir » patriotique à des expériences et des habitus préexistants : on fait son travail au front comme on le faisait avant-guerre, comme, plus largement, on « fait son devoir » scolaire, familial, professionnel. Cet univers du travail connu avant 1914 n'est pas celui du loisir, du passe-temps, en bref, d'une activité libre et volontaire : comme au front, il comporte des éléments subis, des règles, des horaires, une discipline, une fréquente dureté. Le vocabulaire du travail permet, ici, de faire sens de ce qui est subi par référence au cadre contraignant et fréquemment déplaisant du travail d'avant la guerre, pour des hommes appartenant en grande majorité aux dominés dans l'espace social.

Enfin, cette idée de la guerre comme travail suggère des normes : ce qu'il est normal ou habituel de faire dans le cadre du travail, ce qui ne l'est pas (exiger « trop » des hommes ; ou exiger d'eux une tâche qui n'est pas la leur, comme de se battre au couteau⁷⁵) ; ce qu'on attend en retour d'un travail bien fait (décorations, reconnaissance sociale, avantages, comme le fait de voyager en première classe car on a été en « première ligne⁷⁶ »). Autrement dit, la guerre comme travail – envisagée donc comme une pratique, bien davantage que comme une culture – comporte une dimension contractuelle sous-jacente ou en tout cas potentielle.

Cette double identité des soldats-citoyens, à la fois professionnelle (le « métier » du combat donne des droits) et politique (ceux-ci doivent être garantis dans le cadre de la République et d'un effort de guerre conditionné à un réel égalitarisme) alimente ainsi un esprit critique et une attention aux abus, aux promesses non tenues, aux ruptures de l'égalité ou aux insuffisances du commandement parmi les soldats. On le voit notamment autour de la question des décorations, dont a vu la genèse : de très nombreux soldats critiquent leur attribution lorsqu'elle est perçue comme arbitraire. On peut citer ainsi Jean Pottecher : « Ce qui nous semble le plus pénible, c'est que les récompenses et les sanctions sont distribuées au petit bonheur par ceux qui n'ont rien fait, ni rien vu. Il y a vraiment trop d'injustice pour que les hommes s'en consolent facilement⁷⁷. » De même, chez Marius Perroud qui s'indigne quand il apprend que deux soldats seront décorés de la Croix de guerre, alors qu'ils n'ont fait que garder les sacs durant une attaque en octobre 1916 : « Je n'ai pu retenir un cri d'indignation. C'était d'abord une honte pour ceux qui l'ont décernée et une honte aussi pour ceux qui l'ont reçue. C'était de plus un grotesque affront pour ceux qui ont été au combat, bravant les balles et les obus. [...] C'est ainsi qu'en France on récompense les bons ouvriers⁷⁸. »

Ces discours sont caractéristiques de la figure double des soldats-citoyens, et de leur double identité civile et militaire : ils témoignent autant de sa facette professionnelle (la décoration doit être liée au travail effectivement accompli par des « ouvriers ») que des conceptions sous-jacentes pouvant relever du politique (l'attribution doit être égalitaire et non arbitraire). Les mutineries prolongeront et radicaliseront certaines de ces critiques, qu'on peut voir exprimées dès avant 1917 par de nombreux combattants. C'est évidemment le cas pour ceux dont les ressources sociales et intellectuelles leur permettent d'entrer aisément dans ces débats, comme l'instituteur et soldat territorial M.-A. Collomp. Il dessine en juillet 1915, dans une lettre à son épouse, un programme de revendications :

« Il est inadmissible qu'on nous [les territoriaux] laisse indéfiniment ici et si, après six mois de front, on ne nous change pas, les hommes sont décidés à se plaindre et à demander d'être remplacés par ceux qui n'ont pas encore marché. En effet, les uns ont tous les avantages : sécurité, permissions, etc., et les autres rien. On veut donc s'adresser

⁷⁵ Cf. A. Prost, « Les limites de la brutalisation », art. cit., p. 13 ; R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 90.

⁷⁶ Pratique courante signalée par E. Cronier, thèse citée, p. 267 sq.

⁷⁷ Jean Pottecher, *1914-1918. Lettres d'un fils. Un infirmier de Chasseurs à pied à Verdun et dans l'Aisne*, Louviers, Ysec éditions, 2003, p. 116.

⁷⁸ Marius Perroud, *Mes mémoires de la guerre 1914-1918*, Bellecolombette, P. Perroud, 2006, p. 104.

directement ou indirectement aux hommes politiques, aux journaux etc., pour en finir. Les femmes seront d'une grande utilité pour cela et les intermédiaires tout désignés⁷⁹. »

Inscrit dans la revendication des droits, après un an de guerre, ce courrier est caractéristique des inflexions apportées aux cadres sociaux de l'obéissance et à la figure du soldat-citoyen. Il illustre aussi un élément décisif qui accompagne et accélère ces évolutions : les liens maintenus et accrus entre front et arrière.

4. Des combattants restés des « civils » : la porosité de l'armée

En effet, si les soldats redeviennent des « citoyens », c'est aussi parce que leur identité militaire ne les prive pas de contacts intenses et multiples avec le monde des civils. Il en résulte une porosité inédite de l'armée et de la société englobante. Les lettres adressées par des soldats aux députés le montrent : l'allongement de la guerre rend intenable le modèle, imaginé par le haut commandement, d'une armée séparée de l'arrière et de la société de manière étanche. Cet objectif, qui tient beaucoup au souvenir de 1870 et des indiscrétions ayant accéléré la défaite française, témoigne aussi d'une volonté de revanche des militaires sur la République et ses valeurs, dont atteste l'ignorance où est tenu le gouvernement par le GQG au début de la guerre⁸⁰. Pourtant, cette coupure dont rêvent bien des généraux, censée rendre la troupe plus efficace et protéger mutuellement le front et l'arrière des nouvelles démoralisantes et des influences néfastes qu'on leur attribue, est pratiquement impossible à maintenir. Le courrier n'a jamais été interrompu, et il est même facilité par la « franchise militaire », même si l'utilisation des « secteurs postaux » vise à empêcher les indiscrétions⁸¹. Mais, surtout, les permissions créent un mode de liaison imprévu entre l'arrière et l'univers tout aussi imprévu du front. Elles permettent aux soldats de redevenir, un instant, des civils – alors même que la durée de la guerre tend à développer, au contraire, des formes de professionnalisation. Une série d'évolutions paradoxales se dessinent donc, qui touchent aussi bien l'identité des combattants que leur vision de la société en guerre et de la place qu'ils y occupent, ou encore l'emprise institutionnelle que l'armée exerce sur eux, à la fois renforcée et assouplie.

Ainsi, la question des rapports entre front et arrière a été récemment renouvelée de manière décisive. Longtemps envisagée comme l'histoire d'une coupure radicale entre deux univers opposés, idée appuyée sur de nombreux discours combattants dont on cherchera à comprendre les raisons, elle privilégie aujourd'hui les interactions, complexes et multiples, entre des zones dont les limites apparaissent graduelles et poreuses. Ces interactions sont de trois types principaux : courrier, permissions, contacts directs, aboutissant à une forte porosité de l'armée et de la société englobante, et à une circulation rapide des informations. D'abord, les soldats ne sont pas, même au front, coupés des civils, et plusieurs types de contacts s'établissent. Ils prennent place dans des espaces spécifiques qu'on doit rappeler. Afin de dépasser la nomenclature militaire (zone des étapes, zone des armées, etc.) dont E. Cronier a montré à la fois la complexité et la relative indétermination⁸², F. Cochet a ainsi proposé une gradation très pertinente des espaces, distinguant la zone de feu du front-arrière et de l'arrière-front⁸³. Si les civils sont absents des lignes, bien entendu, leur présence apparaît pour les soldats à la « descente » des tranchées, principalement dans cette dernière zone. On trouve aussi bien la fraction de la population locale qui a pu ou voulu rester sur place malgré l'occasionnel bombardement de l'arrière-front, que les « mercantis » pratiquant le commerce du vin. Les débits de boisson préexistants ou provisoires, proches du front, sont des lieux importants de sociabilité et de contact entre soldats de différentes unités et avec les civils. Plusieurs d'entre eux joueront un rôle lors des mutineries, qui se déclenchent en grande majorité dans cet espace intermédiaire de l'arrière-front, où coexistent villages partiellement détruits et baraques, où

⁷⁹ Marie-Auguste Collomp, *Un instituteur provençal dans la Grande Guerre : Marie-Auguste Collomp. Lettres à Léontine, 1914-1915*, Forcalquier, Les Alpes de Lumière, coll. « Les cahiers de Haute-Provence », 2004, p. 159.

⁸⁰ Ainsi dans cet exemple stupéfiant rapporté par A. Ferry, *op. cit.*, p. 103, 27 avril 1915 : « Viviani se plaint en véhémentes envolées d'être un gouvernement réduit en quenouille, n'apprenant les choses de la guerre dont il est responsable, que par raccrocs et par potins. Le Grand Quartier Général doit quitter Chantilly. Il l'a appris par la fleuriste de son quartier. "Ce n'est pas agréable pour un Premier ministre", ajoute-t-il. »

⁸¹ On écrit à un soldat à un « secteur postal » correspondant à son unité et non au lieu où elle se trouve.

⁸² E. Cronier, thèse citée, p. 44.

⁸³ F. Cochet, *op. cit.*, p. 95-106

cantonnent et circulent des troupes nombreuses. On y rencontre aussi des colporteurs d'objets ou de journaux dont la présence, jusqu'en 1917, n'est pas réglementée⁸⁴. Les soldats croisent donc de multiples figures de civils : le cultivateur qu'on aide à l'occasion, le marchand de vins, le colporteur, la prostituée, l'habitant qui loge les troupes de passage. Il reste aussi des Églises où civils et militaires peuvent se côtoyer à la messe⁸⁵. L'armée française combattant sur son propre sol, elle ne peut être entièrement isolée des civils qui se mêlent à elle, jusqu'à quelques kilomètres des tranchées. Certains combattants, enfin, et plus particulièrement les officiers, reçoivent quelquefois la visite d'épouses ou d'ami(e)s dans les cantonnements.

Ces contacts quotidiens (en dehors des séjours aux premières lignes) se doublent d'une autre forme de lien, lui aussi souvent quotidien : la correspondance. On a estimé que quatre millions de lettres circulaient chaque jour entre le front et l'arrière, pour un total de dix milliards durant la guerre⁸⁶. De très nombreuses études en ont montré toute l'importance, que rappellent tous les témoignages, tel celui de François Boulet : « Il faut voir la hâte fébrile avec laquelle chacun ouvre son courrier pour se rendre compte de l'impatience avec laquelle sont attendues les chères nouvelles du pays⁸⁷ ! » Cette importance se décline de plusieurs manières : les lettres sont évidemment un lien affectif ; fréquemment, aussi, une injonction ouverte ou implicite à « tenir » de la part des correspondants de l'arrière ; elles renseignent sur les événements à l'échelle locale mais aussi nationale et internationale ; elles constituent, enfin, un espace possible de confiance, de critique, et un exutoire à l'expérience de guerre. Par le courrier, les soldats peuvent ainsi briser l'isolement et l'incertitude dont les entoure fréquemment la hiérarchie : on demande à sa famille des journaux⁸⁸, des nouvelles des autres fronts et de la vie politique, et quelquefois un « état de l'opinion » : « Tu me feras plaisir, papa, en me disant ce qu'on pense de la guerre au pays⁸⁹ », écrit ainsi H. Despeyrières le 9 juin 1915.

Enfin, la porosité de l'armée au monde civil, à ses nouvelles et à ses évolutions, tient, bien sûr, à l'instauration des permissions, progressivement et difficilement codifiées entre juillet 1915 et octobre 1916. Chaque permission est l'occasion d'un retour provisoire à la vie civile, et permet aux combattants d'élargir le regard au-delà de l'horizon immédiat et individuel de leur survie aux tranchées, sur les conditions de vie et le « moral » de l'arrière. Louis Barthas, par exemple, remarque l'évolution de la situation à l'intérieur au cours de trois permissions successives entre janvier 1916 et janvier 1917, et voit se développer un sombre pessimisme⁹⁰. L'effet des permissions sur les identités combattantes est toutefois complexe, comme l'a remarquablement montré E. Cronier : redevenir un « civil » (à travers le retour au travail et la reconstitution des sociabilités) est forcément partiel et provisoire, et face à ceux des civils – nombreux – qui semblent douter, ne pas comprendre voire manquer de respect à l'expérience de guerre, les permissionnaires peuvent être tentés de réaffirmer avec virulence leur identité militaire. Ces réactions vives sont bien connues, et ce sont elles qui ont alimenté l'idée d'une coupure radicale entre « front » et « arrière ». En permission en 1917, E. Répeché met ainsi les choses au point : « Une discussion s'élève avec des gens qui ne savent pas ce que c'est que la guerre et je dis que celui qui n'a pas effectué une relève en hiver par une nuit noire sous les mitrilles et sous la pluie ne connaît pas les limites extrêmes de la misère humaine⁹¹. » D'autres se livrent à des provocations ou des violences envers les

⁸⁴ F. Pappola, *Le « bourrage de crâne » dans la Grande Guerre. Approche socioculturelle des rapports des soldats français à l'information*, Thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, sous la direction de Rémy Cazals, 2007, p. 371-2.

⁸⁵ Voir par exemple Marcel Papillon, *op. cit.*, p. 96.

⁸⁶ Chiffres issus de Gérard Baconnier, André Minet et Louis Soler, « Quarante millions de témoins » in Gérard Canini (éd.), *Mémoire de la Grande Guerre: Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p.141, cité dans l'article fondamental sur cette question de Martha Hanna, « A Republic of Letters: The Epistolary Tradition in France during World War I », *The American Historical Review* Vol. 108, n° 5, déc. 2003.

⁸⁷ F. Boulet, *op. cit.*, p. 63. Outre l'article cité de M. Hanna, voir R. Cazals, A. Loez, *op. cit.*, p. 145-151, et C. Prochasson, « Aimer et gouverner à distance – Le témoignage des correspondances », *Retours d'expériences*, Paris, Tallandier, 2008, p. 209-239.

⁸⁸ F. Pappola, thèse citée, p. 370 ; voir parmi de nombreux exemples E. Tanty, *op. cit.*, p. 379.

⁸⁹ H. Despeyrières, *op. cit.*, p. 232.

⁹⁰ Cité dans R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 225.

⁹¹ Ernest Répeché, *Témoignage 1914-1918*, Joué-lès-Tours, Art & T, 2003, p. 557.

non-combattants⁹². On perçoit ainsi toute l'ambiguïté de la figure du soldat-citoyen, en perpétuel décalage : par rapport à une institution militaire dont ils sont amenés à contester l'arbitraire ; par rapport au monde civil qui leur oppose de fausses images de la guerre.

Ce statut est rendu plus ambigu encore par les réactions de l'armée à cette porosité perçue comme périlleuse. En effet, tant l'instauration des permissions que la circulation du courrier et des nouvelles inquiètent des chefs préoccupés du « moral » et de l'efficacité militaire de la troupe. Aux aménagements et aux assouplissements qu'ils ont dû concéder, ils vont opposer une nette mauvaise volonté dans l'exécution, comme on l'a vu pour la liberté du courrier destiné aux parlementaires, et ajouter des dispositifs durcis de surveillance. Le plus important est bien sûr le contrôle postal, esquissé à partir de janvier 1915, établi en juillet de la même année, et profondément réorganisé en décembre 1916. Dès le 11 mars 1915, Henri Despeyrières mentionne sa crainte : « Il est possible que mes lettres soient ouvertes, elle seront aussi interceptées⁹³. » Abel Ferry le confirme, le 11 août 1915 : « Tu sais que la correspondance venue du front doit être désormais ouverte. Cette mesure déprime plus les poilus que la prise de Varsovie », écrit-il dans une lettre à sa femme⁹⁴.

On est ici devant un élément caractéristique des tensions constitutives du statut de « soldat » et « citoyen », mesure très mal vécue et immédiatement contournée par de nombreuses pratiques (autocensure, création d'alphabets ou de codes, utilisation de langues anciennes, soulignement de mots afin de donner des indications⁹⁵, remises de lettres à des permissionnaires, utilisation de la poste ordinaire...) s'apparentant à un « bricolage » selon l'expression de Michel de Certeau justement reprise par M. Hanna⁹⁶. Celui-ci illustre le fait que certains éléments tenant au versant militaire du statut des soldats-citoyens sont mal acceptés ; et révèle combien l'institution militaire entend surveiller les potentialités déstabilisatrices de cette porosité des statuts et du front. De même, pour ce qui concerne le fonctionnement de la Justice militaire, on observe, parallèlement aux assouplissements obtenus et décrits plus haut, des durcissements de la répression, notamment pour ivresse ou « propos pessimistes »⁹⁷. Comme le note A. Bach, « les deux influences existent parallèlement, mais aucune ne l'emporte significativement sur l'autre : la bienveillante comme la répressive⁹⁸ ». La réappropriation de certains droits par les citoyens les expose en même temps à une surveillance accrue.

On doit insister ici sur la complexité de l'identité des « poilus » en 1914-1918. Elle n'est pas seulement contenue dans les deux pôles du « soldat » et du « citoyen ». Suivant des équilibres changeants et différents suivant les individus et les moments, elle est en réalité quadruple : ils sont d'abord des *militaires*, intégrés à une institution fortement normée et hiérarchisée, dont ils doivent respecter les règles. Ils sont également des *combattants*, ayant acquis une culture professionnelle et des savoir-faire leur permettant d'accomplir un devoir, ce qui, en retour, fonde leurs réclamations et leur insistance sur leurs droits. Mais ces droits sont revendiqués également parce que sous l'uniforme ils sont restés des *citoyens* de la République, dont un bon nombre sait manier les valeurs, le langage politique, et le recours aux institutions, à travers les lettres au Parlement par exemple. Enfin, tous sont restés des *civils* dont l'horizon est le retour au foyer, et dont les préoccupations, que révèlent leurs lettres, sont restées attachées à la marche de l'exploitation, à l'approvisionnement de la famille ou à l'éducation des enfants⁹⁹.

Cette quadruple identité permet de réinsérer les combattant français dans les différents réseaux sociaux du front et de l'arrière : loin d'être uniquement des « soldats », comme le voudrait l'histoire militaire, ils affrontent l'expérience de la guerre en étant intégrés à l'institution militaire mais aussi à l' « espace de

⁹² E. Cronier, thèse citée, p. 508 sq.

⁹³ H. Despeyrières, *op. cit.*, p. 187.

⁹⁴ A. Ferry, *op. cit.*, p. 368.

⁹⁵ Technique notée par des contrôleurs, au 236^e RA, le 1^{er} mai 1917 (SHDT 16N1426) : « à signaler un certain nombre d'indiscrétions commises par les militaires de ce régiment. Les uns correspondent en langage conventionnel en mettant des points sous les lettres qui réunies forment le mot désignant le lieu de leur emplacement. »

⁹⁶ M. Hanna, art. cit., §43.

⁹⁷ A. Bach, *op. cit.*, p. 484 et 496.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 498.

⁹⁹ Sur cet aspect fondamental, voir E. Cronier, thèse citée, p. 439 sq., R. Cazals et A. Loez, *op. cit.*, p. 140-151, et M. Hanna, art. cit.

repères sociaux » de la République ; reliés à des supérieurs, des camarades, une famille, des proches et d'autres civils.

Ces multiples liens sociaux constituent donc une piste centrale pour comprendre l'endurance et la ténacité combattantes : soutenus par l'espoir du retour au foyer, pouvant de plus en plus s'appuyer sur les pratiques et les valeurs du système politique dont ils sont citoyens, ayant développé des modes de professionnalisation guerrière leur permettant d'éviter ou de minimiser les dangers, ils sont enfin des militaires à la fois soumis aux règles d'une institution coercitive, et ayant créé des liens étroits avec leurs officiers de contact et les autres hommes de leurs unités.

Mais cette quadruple identité offre, en même temps, des ressources et des atouts pour construire la désobéissance. C'est ce qu'on peut évoquer pour conclure.

5. Les identités des mutins de 1917

Les mutineries de 1917, longtemps vues comme une « grogne » passagère ou une « grève » militaire¹⁰⁰, constituent en fait un moment d'intense refus de guerre, où des soldats par dizaines de milliers refusent d'obéir, refusent de « marcher », désertent, manifestent, affrontent leurs officiers. Cette désobéissance, rendue possible par de complexes évolutions et un contexte déstabilisé au sein d'une offensive manquée au Chemin des Dames, est toute entière improvisée. Dans les manières de désobéir des soldats, on retrouve la complexité des identités qu'on a essayé de mettre en évidence.

Il existe évidemment une dimension militaire à la révolte : des soldats voient les mutineries comme une revanche sur l'autorité, une occasion de régler des comptes avec des officiers détestés.

Il entre également dans ce mouvement d'indiscipline une part de la « conscience professionnelle » identifiée plus haut, lorsque les soldats réclament leurs « droits », et avant tout celui, si durement et tardivement obtenu, de la permission. Un soldat du 159^e RI écrit ainsi à sa femme : « Si on proteste en ce moment ce n'est que nous voulons notre droit et ensuite la fin du massacre¹⁰¹. » Un autre courrier, à la 27^e DI, évoque nettement le « droit » que les combattants doivent se charger de faire respecter :

Il faut qu'ils nous y envoient [en permission] car maintenant ce n'est pas des promesses et des belles paroles qu'il nous faut, se sont des actes et nous saurons bien nous faire faire notre droit¹⁰².

Certains soldats peuvent même concevoir leur action comme la défense d'un droit devant s'appliquer à tous, qu'ils soient ou non personnellement lésés. Ainsi, depuis sa prison, le mutin Lamarque continue de trouver injuste le fonctionnement de l'armée, indiquant que « les permissions ne sont pas accordées au tour normal ». Le dialogue qui suit est révélateur :

Depuis le mois de novembre 1916, avez-vous à vous plaindre d'une injustice quelconque ?

–Pour mon compte personnel non, mais je connais des camarades qui ont eu à se plaindre de certains passe-droits¹⁰³.

Une désobéissance illégale est – paradoxalement – référée au droit, ou plus exactement à l'absence de passe-droits, dans un souci d'égalité et de justice qui imprègne très fortement les représentations mutines et combattantes. De la même façon, les mutins du 217^e RI vont développer devant leurs officiers des arguments expliquant que la loi a été « violée » lorsque les permissions ont été suspendues¹⁰⁴. Ces revendications tiennent aussi à l'inscription des soldats dans un univers professionnel conçu comme un « métier », avec ses règles, ses normes et ses codes, et des possibilités de réclamation inscrites, comme on l'a vu, dans les textes officiels. On le voit dans un rapport de contrôle postal qu'on doit de nouveau citer :

¹⁰⁰ Ce dernier terme est le titre du travail récent de D. Rolland, *La grève des tranchées*, Paris, Imago, 2005.

¹⁰¹ SHD 16N1418, CP, 159^e RI, 10 juin 1917.

¹⁰² SHD 16N1399, CP, 27^e DI, 13 juin 1917.

¹⁰³ Archives de la Justice militaire (JM), dossier Lamarque, déposition du 2 juillet 1917.

¹⁰⁴ Cf. D. Rolland, *op. cit.*, p. 284.

Cette mentalité d'ouvriers-soldats comporte une persuasion chaque jour plus générale qu'il leur appartient à eux-mêmes collectivement de régler leur sort et au besoin d'imposer leur volonté par la grève. L'influence de la révolution russe a été déterminante dans cet état d'esprit¹⁰⁵.

Un autre rapport, rédigé par des policiers « infiltrés » parmi les soldats début juin, constate de façon quelque peu désolée cette prégnance du « droit » dans les manières dont l'identité combattante a fini par se construire, à travers la revendication des permissions en particulier :

Si l'on parle des permissions, on touche au point qui intéresse le plus le troupier, celui où il n'admet pas d'irrégularités et pourtant, combien se plaignent de devoir rester des cinq et six mois sans aller chez eux. [...] Le mot "droit" est employé aussi souvent que celui d'"injustice", il faut bien le constater¹⁰⁶.

Mais cette réclamation du « droit » coexiste dans les mutineries avec le souhait de fin de la guerre. Pour l'exprimer, le lien avec la famille et les proches est rappelé en permanence par ces soldats désobéissants qui expliquent que l'épreuve partagée est trop dure. On voit bien les mutineries faire affleurer les identités sociales antérieures et les liens sociaux préexistants. Dans plusieurs affaires, on retrouve la construction d'un refus collectif de la guerre, par référence à la famille ou aux enfants. Un des signataires de la pétition contre la guerre au 298^e RI explique ainsi qu'il a « une famille qui souffre et un commerce qui ne marche pas en mon absence¹⁰⁷ ». C'est une façon de légitimer l'indiscipline, mais aussi de signaler le poids anormal du conflit, lorsqu'il touche jusqu'à celle et ceux – femme, enfants – qui ne devraient pas le subir. Au cours de l'émeute du 18^e RI, le caporal Oxoby, entre deux cris (« à bas la guerre, vive la révolution, nous ne monterons pas ») prend ainsi la peine de répondre à un officier : « Oui. J'en ai assez, j'ai des enfants, voilà 3 ans que je suis sur le front et nous ne monterons pas¹⁰⁸. » Au 85^e RI, le soldat Lanquasco fait lui aussi référence à sa famille, comme le note un officier :

Nous en avons assez, il y a trop longtemps que ça dure. Pendant qu'on nous envoie nous faire tuer, nos enfants crèvent de faim à la maison. Oui, moi, j'en ai un comme ça, tout petit. Il meurt de faim là-bas. On veut de nouveau nous y envoyer ; nous ne marcherons pas¹⁰⁹.

Ce souci de l'arrière et des civils est également visible dans les réactions des soldats à la « rumeur des Annamites », une fausse nouvelle largement diffusée parmi les mutins, disant qu'à l'arrière, on a fait tirer des troupes coloniales, Noirs ou Indochinois (Annamites) sur des femmes grévistes. Bien des mutins tirent argument de cette atrocité imaginaire pour justifier leurs actes, comme les soldats de la 5^e DI (« Ce qui nous a décidés tous les camarades et moi, c'est le récit fait par des permissionnaires de répressions sanglantes faites par les Annamites avec des mitrailleuses¹¹⁰ »), ou Victor Milleret au 152^e RI, qui explique ainsi à un capitaine son indiscipline du 21 juin :

Mon père ne veut plus être exposé à se voir fusillé à Paris, sans défense, par des Annamites, pendant que je suis ici, au lieu de lui venir en aide¹¹¹.

¹⁰⁵ SHD 16N1526, CP, 3^e bureau, 30 juin 1917.

¹⁰⁶ SHD 16N1521, rapport des inspecteurs de police Pirard et Taddei, 3 juin 1917. Pour l'importance du « droit » dans l'identité combattante, voir E. Cronier, thèse citée.

¹⁰⁷ JM Pradeloux, déposition Puisais, 27 juin 1917.

¹⁰⁸ JM Oxoby, déposition du sous-lieutenant Avril, 17 juin 1917.

¹⁰⁹ JM Lamarque, rapport du lieutenant Gapinaud, 28 juin 1917.

¹¹⁰ SHD 19N305, État des suspects du 1^{er} bataillon du 129^e RI, 6 juin 1917.

¹¹¹ JM Milleret, rapport du capitaine Cros, 29 juillet 1917.

Mais les identités des mutins ne se résument pas au « métier » militaire ni aux liens avec les civils. Les compétences civiles et les expériences préalables de la contestation sont bien utiles, pour tous ceux qui deviennent l'espace d'un instant des « meneurs », capables de parlementer avec les officiers, de confectionner un drapeau rouge, de lancer l'*Internationale* que tous vont reprendre en chœur, dans une mutinerie sur deux. Cela explique pourquoi les mutins sont généralement des hommes plus qualifiés que la moyenne¹¹². Surtout, certains ont des compétences et des dispositions militantes qui leur permettent de « construire » la mutinerie en opérant une mise en forme de l'action, comme au 296^e RI où Louis Barthas prend en charge la rédaction de la pétition des mutins, en vertu de son expérience du militantisme politique dans le civil¹¹³. Pour d'autres militants, les mutineries sont surtout une occasion prendre la parole et de faire entendre les vocabulaires socialistes, antimilitaristes ou anarchistes qu'ils ont du taire avec la mobilisation et l'Union sacrée. Certains lisent et vivent aussi les mutineries comme une grève, comme ici à la 5^e DI :

Ces jours derniers a éclaté une sorte de grève dans deux régiments de la division à propos de la nourriture d'abord et ensuite parce que l'on devait monter attaquer du côté du Chemin des Dames. Les deux régiments se sont réunis et ont demandé aux officiers de bien vouloir transmettre au gouvernement ce que l'on pensait de cette guerre¹¹⁴.

Ce dernier texte indique en même temps des pratiques et des vocabulaires à relier à la *citoyenneté* des soldats français de 1914-1918, à travers la délibération collective (certaines unités élisent même des représentants) et l'adresse aux « gouvernants ». Si tous ne sont pas militants, beaucoup de mutins agissent ainsi en tant que soldats « citoyens », à travers des lettres à leurs députés ou des efforts pour informer le gouvernement de leur action. On le voit ainsi au 298^e RI à travers l'écriture d'une pétition destinée à « amener nos gouvernants pendant qu'il en est temps encore à une paix honorable »¹¹⁵.

De même, à la 5^e DI, c'est en citoyens que les mutins se prononcent, face à leurs officiers, et font appel à leurs « gouvernants » :

Nous ne voulons plus faire d'attaques. On nous a trop bourré le crâne avec la dernière et elle a coûté trop cher. Nous voulons la paix et que nos gouvernants ne refusent pas d'entrer en pourparlers avec l'Allemagne¹¹⁶.

Des graffiti improvisés sur les trains de permissionnaires révèlent aussi l'utilisation, par des mutins, d'un vocabulaire politique constitué : « A Marianne, que fais-tu de tes enfants¹¹⁷. » On peut lire ici un réel désenchantement face à la République, venant d'un « soldat-citoyen » que la guerre prive de l'exercice normal de la citoyenneté. Telle est l'interprétation formulée sur le moment par un lieutenant à la 152^e DI :

L'homme n'est plus un troupié : c'est un citoyen qui a voté, qui pense et qui comprend et surtout qui juge... [...] son moral n'est pas à remonter : il veut simplement de la justice ; son chef doit être traité par la loi aussi durement qu'il l'est lui-même... La vague monte, c'est la démocratie qui veut parler¹¹⁸...

Depuis l'armée d'Orient, un soldat s'adresse en des termes presque identiques au ministre de la guerre, en juillet : « Nos députés qui représentaient, de si loin, les paysans, les ouvriers, les intellectuels que nous étions, ne représentent plus les soldats que nous sommes¹¹⁹. »

¹¹² A. Loez, « Eléments pour une sociologie des mutins de 1917 », in A. Lez et N. Mariot, *Obéir/désobéir... op. cit.*.

¹¹³ A. Loez, thèse citée, p. 430.

¹¹⁴ SHD 16N1521, rapport de la commission de contrôle postal de Bar-le-Duc au SRA, 36^e RI, 5 juin 1917.

¹¹⁵ A. Loez, thèse citée, p. 472.

¹¹⁶ SHD 16N298, rapport du chef de bataillon Ménager commandant le 36^e RI, 29 mai 1917.

¹¹⁷ Inscription sur un train de permissionnaires, SHD 16N1523, 30 juin 1917.

¹¹⁸ Pierre Petit, *Souvenirs de guerre. Tome III : 31 décembre 1916 au 16 août 1919*, Nanterre, Académie européenne du livre, 1990, p. 36.

¹¹⁹ AN, Fonds Poincaré, 313AP123, lettre d'un soldat du 61^e RI, 22 juillet 1917.

Mais à côté de ces prises de position et de ces lectures « modèles », illustrées également par les courriers adressés aux députés, le statut de « citoyens » des mutins est aussi révélé par un rapport plus ordinaire au politique. On lit ainsi dans le courrier contrôlé des attaques et des prises de position « politiques » bien moins construites :

Pourquoi que nous avons mis un gouvernement comme celui que nous avons il a juré de nous faire détruire jusqu'au dernier¹²⁰.

De même, dans les graffiti hétéroclites surgissant à la fin des mutineries, on rencontre des mises en causes prosaïques, que des commentateurs diraient aujourd'hui « populistes »¹²¹, dénonçant l'univers politique comme source des maux combattants : « Au chiotte les députés et au fumier les sénateurs tas de fenians » ; « Pauvre poilu, t'es bien gouverné et bien commandé » ; « Mercanti et gouvernement, tous voleurs » (3 juillet, 30 juin, 4 juillet). Parallèlement à ces dénonciations à la fois virulentes et vagues des dirigeants, on peut également retrouver des allusions au régime exprimant la défiance, plus que la confiance : « Camarades, la république se fout de nos gueules » ; « Dire qu'on va se faire casser la gueule pour les gros, triste république » (26 juin). La mise en cause du régime révèle bien que la République constitue l'« espace de repères sociaux » commun des soldats français, analysé par Christophe Charle, et correspondant à un « habitus national » marqué par l'égalitarisme¹²². La dénonciation des « gros » en participe, illustrant la « haine du privilège dans la France républicaine », mais aussi le moment où la loyauté initiale fléchit, parce que « l'acquis commun aux dominants et aux dominés [...] la dignité d'existence des plus pauvres, l'égalité des sacrifices entre l'avant et l'arrière » ne semble plus préservé ou réalisé¹²³. On le voit, la révolte des soldats ne saurait être résumée à une grève professionnelle ou à une « grogne » étroitement militaire : elle correspond, dans ses formes et ses aspirations, aux complexes identités de ces combattants qui sont en même temps des citoyens.

Conclusion

Une des spécificités de la Grande Guerre, du côté français, tient au fait que les soldats y combattent sur leur sol, à proximité immédiate de leur capitale, à la différence des combattants anglais, russes, allemands ou italiens. Il s'ensuit une porosité inédite entre l'univers combattant et la société englobante. Informés des débats politiques, touchés par les rumeurs, en lien avec leurs proches et les civils par le courrier et les permissions, en même temps devenus des combattants aguerris et soumis aux normes de l'institution militaire, les combattants français, sont à la fois militaires, combattants, civils et citoyens. Cette quadruple identité explique aussi bien leur longue ténacité – à travers leur inscription dans des espaces et des réseaux sociaux multiples assurant habituellement leur obéissance – que les manières dont ils parviennent, en 1917, à désobéir. C'est pourquoi on ne peut limiter l'analyse des mutineries de 1917 à la sphère de la désobéissance militaire : la protestation est référée aussi bien au sort de l'arrière et des familles des soldats qu'aux promesses non tenues de l'armée ou à la Révolution russe. En ce sens, les mutineries sont bien plus qu'une grève, ou qu'un refus de guerre : elles sont un mouvement social aux multiples dimensions correspondant aux multiples identités de ses acteurs et aux propriétés de l'espace social et politique dans lequel ils évoluent. Les mutins sont à la fois des militaires refusant la discipline de l'institution, des combattants refusant la continuation de la guerre, des civils refusant les inégalités sociales, des citoyens pointant les inégalités civiques. Celles-ci constitueront longtemps, après-guerre, un enjeu de débats et de combats, à relier au thème obsédant de l'inégalité devant la mort.

¹²⁰ SHD 16N1393, CP, 298^e RI, 2 juillet 1917.

¹²¹ Pour la déconstruction de cette notion, voir Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 2004.

¹²² C. Charle, *op. cit.*, p. 200-206.

¹²³ *Ibid.*, p. 203 et 206.